

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-051-B****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**Conventions de portage foncier et
de mise à disposition avec l'EPF
de l'AinImmeuble 168 du Clos Bizet
Lots n° 13 et n° 14Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX
représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS
DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET
représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par
Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'exercice du Droit de Préemption Urbain a été délégué à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), par décision du Maire du 20 juin 2024, pour les parcelles concernées par la Déclaration d'Intention d'Aliéner du site du Clos Bizet. La vente des lots de copropriété n°13 et n°14 a bien été validée, au prix de 75 000,00 €, sur le tènement immobilier suivant :

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1739	bâti	168, Rue du Clos Bizet	1386 m ²
Superficie totale			1386 m ²

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1738	bâti	L'Enclos de Bizet	64 m ²
Superficie totale			64 m ²

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des lots n°13 et n°14 situé au 168 rue du Clos Bizet,

... / ...

ACCEPTE le mode de portage de cette opération sur une durée de 12 ans maximum (avec frais de portage de 1,50 % HT l'an) et de mettre à disposition de l'EPF ces logements à titre gratuit,

AUTORISE le Maire à signer avec l'EPF de l'Ain les conventions correspondantes, ainsi que toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette affaire.

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 28 MAI 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 28 MAI 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.